Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260317-26_03_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Bruno DELAUNAY)
ABSENT	Marylène LETORT

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-8. FINANCES_BUDGETS PRIMITIFS 2026 - BUDGET PRINCIPAL
BUDGET RESTAURATION
BUDGET ZA DE L'EPERON

BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif 2026 de manière détaillée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 25 voix Pour et 7 Voix Contre :

- **Adopte** le budget primitif 2026 du budget principal décrit au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et équilibré en dépenses et en recettes, avec vote formel sur les « opérations d'équipement ».

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260317-26_03_08-DE

BUDGET RESTAURATION

Après s'être fait présenter le budget primitif 2026 de manière détaillée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2026 du budget annexe restauration décrit au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET ZA DE L'EPERON

Après s'être fait présenter le budget primitif 2026 de manière détaillée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte l**e budget primitif 2026 du budget annexe ZA de l'Eperon décrit au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et équilibré en dépenses et en recettes.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 13/03/2026

Délibération transmise le : 13/03/2026